

Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis

■ **Quel que soit le niveau de formation**, obtenir le diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des jeunes. En effet, en février 2015, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 66 % des diplômés travaillent contre 47 % des sortants n'ayant pas obtenu le diplôme préparé.

Au total, 62 % des jeunes ayant suivi des études du niveau de CAP à BTS en apprentissage ont un emploi. Les autres sont au chômage ou inactifs. La part des apprentis en emploi est semblable à celle observée en 2014. Parmi eux, la moitié est en emploi à durée indéterminée.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

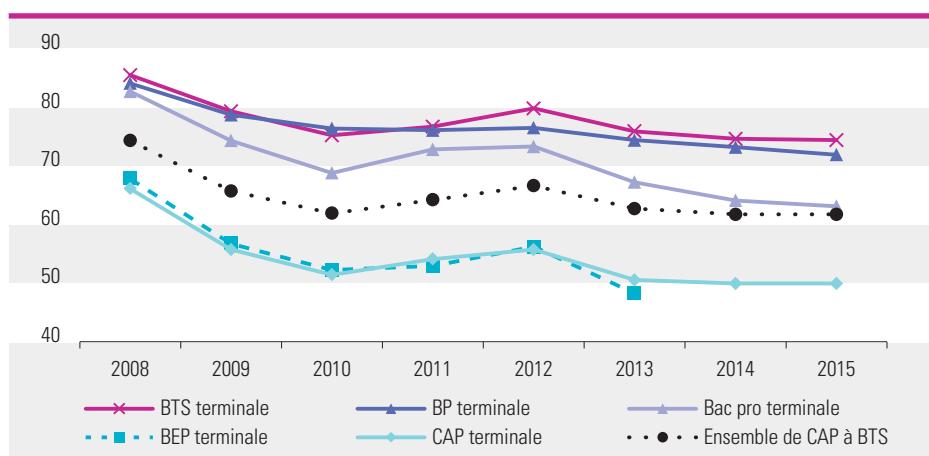
■ Le taux d'emploi des sortants d'apprentissage ([voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »](#)) a baissé de 12 points entre 2008 et 2010 dans une conjoncture de crise économique, pour s'établir à 62 %. Ce taux est remonté les deux années suivantes, de 5 points, pour redescendre d'autant en 2013 et se stabiliser ensuite, sauf pour les sortants de bac professionnel ([FIGURE 1](#)). La réforme de la voie professionnelle instaurant le bac professionnel en trois ans s'est traduite par l'arrêt progressif des sorties sept mois après un cursus spécifique de BEP. En 2012 et 2013, les sorties de ce cursus ne concernaient

quasiment plus que le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, le BEPA Activités hippiques et le BEP Carrières sanitaires et sociales.

Le taux d'emploi de 2015 est stable par rapport à 2014. Cependant, pour les apprentis sortants de bac professionnel ou de brevet professionnel, il subit une légère baisse (- 1 point).

En février 2015, comme en 2014, 62 % des jeunes ayant suivi des études en apprentissage du niveau du CAP au BTS ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, 33 % sont au chômage et près de 6 % sont inactifs ([FIGURE 2](#)).

1 – Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe (y compris Mayotte depuis 2013). Sortants d'une année terminale de formation en CFA (hors niveaux I et II), interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquêtes IPA 2008 à 2015.

2 – Situation au 1^{er} février 2015 des sortants de CFA selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu	En emploi	Au chômage	Inactifs	Ensemble des sortants	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (79,8 %)	54,8	39,9	5,3	100,0	34,8 %
	Non (20,2 %)	31,7	59,1	9,2	100,0	8,8 %
BP terminale	Oui (79,9 %)	75,9	19,5	4,6	100,0	14,3 %
	Non (20,1 %)	57,2	37,1	5,7	100,0	3,6 %
Bac pro terminale	Oui (81,0 %)	66,0	27,8	6,2	100,0	12,6 %
	Non (19,0 %)	51,7	40,7	7,6	100,0	3,0 %
BTS terminale	Oui (78,3 %)	77,4	17,7	4,9	100,0	18,0 %
	Non (21,7 %)	64,4	29,8	5,8	100,0	5,0 %
Ensemble de CAP à BTS	Oui (79,7 %)	65,5	29,3	5,2	100,0	79,7 %
	Non (20,3 %)	47,1	45,4	7,5	100,0	20,3 %
Ensemble	61,7	32,6	5,7	100,0	100,0 %	
<i>Rappel au 1^{er} février 2014</i>		61,7	32,7	5,6	100,0	100,0 %
Diplômes de niveaux I et II	Oui (92,9 %)	75,8	19,8	4,4	100,0	
	Non (7,1 %)	65,7	26,5	7,8	100,0	

Lecture : au 1^{er} février 2015, 54,8 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 79,8 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquêtes IPA 2015.

Un taux d'emploi supérieur de 19 points pour les diplômés

À tous les niveaux de formation, le fait d'obtenir le diplôme préparé augmente le taux d'emploi. Globalement, cet avantage sur le taux d'emploi sept mois plus tard est de 19 points : 66 % pour les apprentis ayant obtenu le diplôme préparé contre 47 % dans le cas contraire. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP : le taux d'emploi est de 55 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 32 % sinon.

Plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'insertion est fort. L'écart entre diplômés et non-diplômés d'une même classe se réduit avec le niveau d'études. En revanche, les apprentis qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont un peu plus souvent en emploi que les apprentis qui sortent des terminales professionnelles en ayant échoué à l'examen du bac professionnel (55 % contre 52 %).

Le dernier diplôme n'est pas forcément le plus élevé

Sur 100 sortants des classes terminales du cursus suivi, 80 ont obtenu le diplôme¹

1. Cet indicateur n'est pas un taux de réussite à l'examen dans la mesure où il ne concerne que les sortants et non pas l'ensemble des inscrits aux examens.

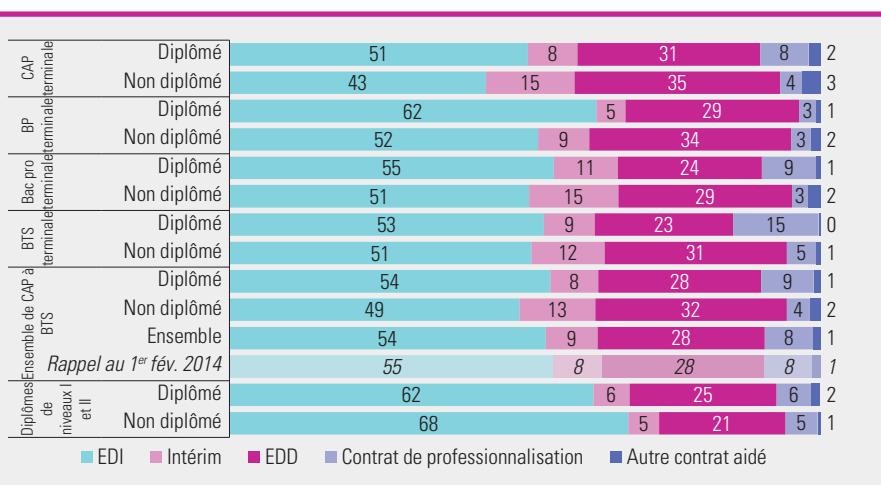
présenté cette année-là. Certains possèdent un autre diplôme d'un niveau inférieur à celui préparé l'année de la sortie. Ils ont suivi alors un parcours de formation linéaire ascendant avant de sortir du système éducatif. D'autres ont connu des parcours atypiques. Par exemple, 14 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins un diplôme de niveau supérieur (bac professionnel 6 %, technologique 2 % ou général 2 %, un brevet professionnel 2 %, un BTS ou plus 2 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V.

De la même façon, 33 % des sortants de brevet professionnel (BP) a déjà au moins le bac : un bac technologique ou un brevet de technicien (10 %), un bac professionnel (10 %), un bac général (8 %) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (5 %). Le BP est un diplôme national de niveau IV qui atteste l'acquisition d'une haute qualification professionnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Les sortants du niveau IV en apprentissage viennent plus souvent d'un BP que d'un bac professionnel. Le taux d'emploi à l'issue d'un BP est parmi les meilleurs : 76 % pour les sortants diplômés, soit 11 points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel et quasiment le même taux que les titulaires d'un BTS par apprentissage (77 %).

La moitié des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils étaient en apprentissage ou en stage

Lorsque les anciens apprentis travaillent, un sur deux a un emploi à durée indéterminée (EDI 54 %) (FIGURE 3). Les autres actifs sont en emploi à durée déterminée (EDD 28 %), en intérim (9 %) ou en contrat de professionnalisation (8 %). Ils sont plus rarement dans un autre type de contrat aidé (1 %). Cette répartition est quasiment la même qu'en 2014. Cependant, le poids de l'intérim, premier levier d'ajustement

3 – Répartition des types de contrats parmi les apprentis en emploi au 1^{er} février 2015, selon la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2015, parmi les sortants de CFA en emploi, 51 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquêtes IPA 2015.

de la main-d'œuvre, augmente d'un point, au détriment de l'EDI. Les non-diplômés sont plus souvent intérimaires que les diplômés (13 % contre 8 %). Les contrats de professionnalisation concernent plus souvent les sortants titulaires d'un BTS (15 %). Ils enchaînent ainsi leur ancien contrat d'apprentissage avec une autre formation en alternance, considérée ici comme un emploi.

Plus d'un jeune sur deux en emploi après la fin de son apprentissage travaille dans l'entreprise où il a effectué son apprentissage, un stage ou un job d'été (52 %). L'écart entre les diplômés et les non-diplômés est de 8 points (53 % contre 45 %) en moyenne pour les sortants jusqu'au niveau BTS. Pour les formations de niveaux I et II, la différence entre sortants diplômés et non diplômés s'estompe (respectivement 53 % et 51 %).

Comme pour l'ensemble des salariés, le temps partiel concerne plus les jeunes femmes que les hommes sortant d'apprentissage. Pour les jeunes sortants de CAP jusqu'au BTS, la moyenne est de 22 % pour les filles contre 6 % pour les garçons ([FIGURE 4, voir « en savoir plus »](#)). Cette différence s'estompe avec l'élévation du niveau de sortie. Au niveau du CAP, plus de 20 points séparent les jeunes filles des jeunes garçons (31 % de temps partiel pour les unes, contre 8 % pour les autres). Il n'y a plus que 7 points d'écart au niveau du BTS (12 % contre 5 %). Aux niveaux I et II, le temps partiel est nettement moins fréquent aussi bien pour les filles que pour les garçons (respectivement 4 % et 2 %).

Toujours des différences d'insertion entre les filles et les garçons

En 2015, les taux d'emploi des garçons et des filles sont quasiment équivalents ([FIGURE 5](#)). Ils sont au même niveau qu'en 2014 (respectivement 62 % et 61 %).

Du CAP au BTS, les jeunes femmes sont moins nombreuses en apprentissage que les garçons (un tiers/deux tiers) et majoritairement issues d'une formation dans le secteur des services. Cette forte présence féminine dans les formations de services, au taux d'emploi légèrement supérieur (63 % contre 61 %), assure aux filles un

5 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	51,0	47,9	49,8	50,9	50,1	57,5	47,9	48,0
BP terminale	73,8	70,2	73,2	71,0	74,1	72,2	66,0	70,8
Bac pro terminale	65,8	56,0	66,6	56,8	67,7	57,5	54,8	56,3
BTS terminale	75,6	73,0	76,6	72,9	77,6	71,8	68,6	73,6
Ensemble de CAP à BTS	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Rappel au 1 ^{er} février 2014	62,1	60,9	60,7	63,0	61,5	64,3	54,0	62,4
Diplômes de niveaux I et II	75,4	74,8	76,3	74,7	76,4	74,8	75,8	74,6

Lecture : au 1^{er} février 2015, 51 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études. Les formations générales sont incluses dans les services.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2015.

taux d'emploi total très proche de celui des garçons, alors que les filles qui sortent d'une formation du secteur de la production ont un taux d'emploi nettement plus faible que les autres jeunes femmes (55 % contre 61 %) et que les garçons.

Pour les garçons, l'impact du secteur de formation n'est pas le même selon le niveau de sortie. Ceux qui sortent d'un CAP ont un peu plus de chances d'avoir un emploi après une formation dans les services, tandis que les sortants au niveau du bac et au-delà sont plus en emploi quand la formation suivie est dans le domaine de la production.

Les apprentis sortants des formations supérieures (niveaux I et II) sont plus nombreux à suivre une formation dans le domaine des services que dans la production. Mais le taux d'emploi à la sortie est un peu plus faible pour ce niveau de diplôme dans les services (- 1,6 point).

Des différences fortes selon le diplôme et la spécialité préparée

L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé, mais aussi beaucoup de sa spécialité ([FIGURE 6](#)). Par exemple, pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi peut varier de 36 % dans la coiffure, esthétique à près de 71 % dans le transport, manutention, magasinage.

En 2015, dans le domaine du génie civil, construction, bois, le taux d'emploi des sortants est en baisse de 3 points, tandis que dans l'alimentation, agroalimentaire, transformation, il augmente de 2 points.

C'est dans les services aux personnes (santé, social) que l'on trouve le meilleur taux d'emploi (78 %), en stabilité par rapport à 2014. À l'issue des formations de services à la collectivité (sécurité, nettoyage), l'emploi concerne 58 % des sortants en 2015, en augmentation de 5 points.

Autres éléments pouvant favoriser l'insertion

La possession du permis de conduire est un atout dans la recherche d'emploi. C'est aussi vrai pour les jeunes sortants d'apprentissage : 14 points séparent le taux d'emploi selon que le jeune a ou non son permis (69 % contre 55 %) ([FIGURE 7, voir « en savoir plus »](#)). L'écart est particulièrement fort pour les apprentis sortant d'un CAP (44 % contre 60 %) ou d'un bac professionnel (58 % contre 68 %). À l'inverse, le taux d'emploi diffère peu pour les sortants de BP, de BTS ou de niveau supérieur. Pour aider les jeunes à financer ce budget important, l'État a mis en place le permis à 1 euro par jour depuis 2005.

L'orientation suivie, selon qu'elle correspondait ou non à ce que le jeune voulait faire, peut aussi jouer sur les chances de s'insérer professionnellement en développant, par exemple, une plus ou moins forte motivation dans la recherche d'emploi dans le secteur de cette formation. Ainsi, 64 % des sortants de CFA du CAP au BTS, pour lesquels l'orientation correspondait à ce qu'ils voulaient faire, sont en emploi sept mois après la sortie, contre 48 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas. ■

6 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (en %)

	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi
	CAP terminale	BP terminale	Bac pro terminale	BTS terminale	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	48,6	74,2	67,7	73,9	57,3	25,0	81,3
Alimentation et agroalimentaire, transformation	51,6	79,2	66,3	81,4	57,2	24,1	79,7
Mécanique et structures métalliques	47,7	73,5	69,0	80,7	63,3	17,0	78,9
Agriculture	48,4	66,9	61,6	74,5	61,7	14,8	75,0
Électricité, électronique	47,6	66,8	62,2	77,3	63,2	8,3	78,2
Énergie, chimie, métallurgie	53,0	74,3	71,6	75,3	66,6	6,0	77,0
Technologies industrielles	ns	ns	70,5	76,4	75,2	4,2	71,2
Matériaux souples	63,7	56,2	ns	ns	61,0	0,6	63,2
Ensemble production	49,8	73,2	66,6	76,6	60,8	100,0	76,3
Commerce, vente	39,9	71,4	55,4	71,4	57,1	30,4	73,2
Services aux personnes (santé, social)	70,4	80,1	65,4	85,1	77,5	20,2	80,4
Coiffure, esthétique	35,8	63,1	ns	78,8	54,5	15,4	-
Hôtellerie, restauration, tourisme	50,2	66,3	64,2	72,3	57,2	10,7	77,1
Finances, comptabilité	-	64,1	57,2	75,5	74,8	7,6	76,9
Secrétariat, communication et information	52,3	65,5	45,4	63,0	60,1	6,5	75,6
Transport, manutention, magasinage	71,1	ns	58,8	71,1	68,0	6,8	77,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	43,9	71,7	51,2	64,9	58,4	2,2	65,6
Formations générales	-	ns	-	63,1	63,2	0,2	67,3
Ensemble services	50,9	71	56,8	72,9	63,2	100,0	74,7

ns : non significatif.

Lecture : au 1^{er} février 2015, 48,6 % des sortants d'une terminale de CAP dans la spécialité Génie civil, construction, bois sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2015.

en savoir plus

⊕ Insertion professionnelle : garantie Jeunes - sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>

⊕ Retour en formation : <http://reviensteformer.gouv.fr/>

⊕ Statistiques d'emploi des jeunes, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-les-jeunes-et-les-seniors/article/les-jeunes-et-le-marche-du-travail>

⊕ Pour accéder aux **FIGURES 4 et 7** et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE ET DÉFINITIONS

Source

L'enquête Insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations en apprentissage, sept mois après la fin de leur formation. Cette enquête est réalisée avec le concours des académies et des centres de formation d'apprentissage (CFA – y compris les CFA agricoles). Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études, en apprentissage ou non, ont été retirés du champ de l'enquête. Cette étude porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation, pour se caler sur le champ plus restreint de l'enquête sur l'insertion à sept mois des jeunes sortants de formations professionnelles des lycées (IVA). Sur ce champ restreint des années terminales, le taux de réponse est de 56 %. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter, au final, la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (France métropolitaine et DOM).

Définitions

Les sortants d'apprentissage : les jeunes sortants de classe terminale de formations professionnelles d'un CFA ou d'une section d'apprentissage sont considérés comme sortants s'ils ne sont plus inscrits l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Inactifs : jeunes sortants d'apprentissage qui sont soit en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (83 % de cette catégorie en 2015), CAP agricole (4 %), mention complémentaire de niveau V (7 %), ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (délivrés par le ministère du Travail) (6 %).

Brevet professionnel (BP) : sortants des classes terminales de BP (77 %), BP agricole (6 %), BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 5 %), BTM (brevet technique des métiers 4 %)...

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), de baccalauréat professionnel agricole (12 %), de mention complémentaire de niveau IV (6 %)...

BTS : sortants des classes terminales de BTS (71 %), BTS agricoles (12 %), DUT (5 %), diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III...

Diplômes de niveaux I et II : sortants des classes terminales de master (37 %), licence pro (33 %), diplômes d'Ingénieurs (13 %), DCG-DSCG (diplômes de comptabilité 4 %), licence (1 %), autres titres homologués de niveaux I et II...

Nomenclature des spécialités : un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année dans cette étude sur les sortants de CFA, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée. ■